

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 13 juillet 2011.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION



Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 11, no 9, lundi 2 mai 2011

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Le Commissaire De Gucht répond au député Arif au sujet de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne
- Le Cabinet du Président de la Commission européenne répond aux Coalitions européennes sur la diversité culturelle concernant les négociations pour un AECG Canada-UE
- Le prix Mark Schuster en recherche comparative sur la culture

Publications récentes

- Culture Track 2011
- L'aide à la production audiovisuelle dans les pays du sud-est de l'Europe
- Projet de compte rendu détaillé de la 4^e session ordinaire du Comité intergouvernemental

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Conférence internationale sur les arts dans la société à Berlin
- Forum sur la création littéraire au Québec

Autres actualités d'intérêt

- L'exposition Global Caraïbes est présentée au Musée d'Art Contemporain de Porto Rico
- Moldavie : lancement du Prix francophone de littérature de voyages
- Le Festival Croisements en Chine

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis six rencontres, quatre ordinaires et deux extraordinaires.

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

La seconde session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009, a permis l'adoption des directives opérationnelles concernant neuf articles de la Convention. Le Comité intergouvernemental a été mandaté afin de poursuivre l'élaboration des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 117 Parties (116 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Le Commissaire De Gucht répond au député Arif au sujet de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne

Nous relations dans notre [bulletin du 21 février](#) la volonté du gouvernement canadien de négocier une exemption culturelle pour les industries culturelles dans l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et notions quelques-uns des propos tenus par le ministre du commerce international du Canada, M. Peter Van Loan devant le Comité permanent du Patrimoine canadien. Le ministre canadien avait notamment fait part des demandes d'ouverture faites au Canada par l'Union européenne dans le secteur de l'édition.

Cette nouvelle a fait réagir un député du Parlement européen, M. Kader Arif qui, le 4 mars dernier, a soumis une question à la Commission européenne:

[...]

«La Commission européenne a-t-elle conscience du fait que cette position constitue une remise en cause des engagements pris en faveur de la diversité culturelle?»

[...] Défendre et promouvoir d'un côté la diversité culturelle et de l'autre, développer des intérêts offensifs dans ces secteurs au dépend des politiques culturelles de ses partenaires commerciaux ne conduira-t-il pas à décrédibiliser l'Union européenne sur le terrain de la diversité culturelle? La Commission compte-t-elle s'engager concrètement en faveur de la diversité culturelle en développant une politique extérieure cohérente, respectueuse de la diversité culturelle, et en premier lieu avec le Canada, avec qui elle partage les valeurs de la diversité culturelle?».

Le 18 avril, le commissaire européen au commerce, M. Karel De Gucht, a répondu à la question du député signalant notamment ce qui suit:

[...]

«Dans le contexte de la négociation en cours de l'accord économique et commercial global (AECG), la seule question posée jusqu'à présent par la Commission au Canada concernant les industries culturelles visait à clarifier le champ couvert par l'importante exemption culturelle demandée par le Canada, de manière à ce que la Commission puisse se faire une idée précise des services concernés. Dès que la Commission aura reçu ces explications du Canada, elle devra se pencher sur les conséquences de ces réserves pour les secteurs en question.

[...] En outre, l'UE n'a pas demandé d'engagement au Canada en ce qui concerne les services d'édition. Conformément à son intention d'adopter une démarche globale, la Commission a préparé un document de réflexion sur la négociation des protocoles de coopération culturelle dans les accords commerciaux entre l'UE et les pays tiers. Ce document sera soumis au Parlement européen pour examen dans un très proche avenir. Il a également été présenté au Conseil et fera l'objet d'un débat avec la société civile».

Pour consulter le compte rendu des propos tenus par le ministre Van Loan, disponible en français et en anglais, veuillez consulter le site Internet du [Comité permanent du Patrimoine canadien](#).

Pour lire l'intégral de la question posée par le [député M. Arif](#) et la réponse donnée par le [commissaire européen M. De Gucht](#), nous vous invitons à consulter le site Internet du [Parlement européen](#).

Source:

- [Parlement européen](#)

Haut de la page 

Le Cabinet du Président de la Commission européenne répond aux Coalitions européennes sur la diversité culturelle concernant les négociations pour un AECG Canada-UE

Le 27 février, M. Beat Santchi, vice-président de la Fédération internationale des Coalitions pour la diversité culturelle écrivait au Président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, pour lui faire part des inquiétudes des Coalitions européennes relatives aux négociations pour un AECG Canada – UE :

« Nous avons été informés que la Commission européenne remet en question la demande du Canada concernant l'exemption culturelle et tente de faire intégrer les services culturels et audiovisuels dans l'accord, dans le but de poursuivre la libéralisation de quelques services culturels canadiens.

Les coalitions européennes pour la diversité culturelle aimeraient exprimer leurs profondes inquiétudes face à l'attitude affichée par les négociateurs du commerce européens.

D'abord, cela représente une violation du mandat que le Conseil leur a confié en avril 2009, lequel exclut formellement les secteurs audiovisuels et culturels de la portée de l'accord. [...]

Inclure les services culturels et audiovisuels dans les négociations de l'Accord Économique et Commercial Global (AECG) avec le Canada dérogerait à l'engagement formel de l'Union européenne en faveur de la diversité culturelle [...]

Le Canada et l'Union européenne sont les deux principaux leaders pour une meilleure reconnaissance de l'importance et des avantages de la diversité culturelle dans nos sociétés. Par conséquent, il serait inacceptable que la Commission européenne poursuive la libéralisation commerciale des services culturels et audiovisuels canadiens et qu'elle défie l'exemption culturelle pour obtenir des engagements du Canada dans d'autres secteurs. » (Notre traduction)

Le 26 avril, M^{me} Inês Servulo Correia, au nom du Président Barroso, a répondu aux Coalitions. Rappelant l'importance accordée par la Commission à l'endroit de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, elle apporte, entre autres choses, les précisions suivantes:

« [...] Je crains que l'on vous ait mal informés sur cette question. Il n'y a pas de désaccord avec le Canada à propos de l'exemption des services audiovisuels des engagements en matière d'accès aux marchés. Les deux parties ont convenu que l'AECG n'empiétera pas sur leur droit de conserver et de développer leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques culturelles et audiovisuelles dans le but de préserver leur diversité culturelle, tout en promouvant les échanges de services culturels et audiovisuels et en favorisant le dialogue interculturel.

Les discussions techniques se poursuivent avec le Canada sur les modalités de l'accord. Nous souhaitons particulièrement éviter le risque que les opérateurs culturels européens qui jouent un rôle actif au Canada soient discriminés en matière de protection de leurs droits de propriété intellectuelle [...]

La mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO, en coordination avec la mise en œuvre de l'agenda européen de la culture, a mis en évidence le rôle et la nature spécifique des biens et services culturels qui sont pris en compte par la Commission dans le cadre des négociations bilatérales ou multilatérales. » (Notre traduction)

Vous pouvez consulter la lettre des Coalitions européennes et la réponse du Cabinet de la Commission européenne qui sont disponibles en version originale anglaise sur le site Internet de la [Coalition française pour la diversité culturelle](#).

Source :

- [Coalition française pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

Le prix Mark Schuster en recherche comparative sur la culture

Le prix Mark Schuster vise à récompenser la meilleure recherche comparative sur les politiques culturelles ayant été publiée par un jeune chercheur soit dans une revue spécialisée ou ayant fait l'objet d'une inscription à une conférence d'envergure internationale entre le 1er juin 2008 et le 30 mai 2011. La synthèse (30 pages max.) d'une thèse de doctorat officiellement acceptée au cours de cette même période peut être également soumise. Pour être admissibles, tous les articles soumis doivent être rédigés en anglais, même s'ils ont préalablement été écrits dans une autre langue.

Les candidats souhaitant participer à cet appel à contributions ont jusqu'au 30 mai prochain pour faire parvenir leur dossier. Pour plus d'informations concernant toutes les formalités d'inscription, veuillez consulter le site Internet de [LabforCulture.org](#).

Source :

- [LabforCulture.org](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Culture Track 2011

Culture Track 2011 est une étude nationale sur les attitudes et les comportements des auditoires culturels qui examine les tendances en matière de fréquentation dans le secteur des arts visuels, ainsi que les incitations et les obstacles qui influent sur la participation artistique.

L'objectif est d'aider à mieux comprendre la place qu'occupent les arts dans la vie des gens et de comprendre comment l'engagement à la vie artistique peut être accru de manière plus significative.

En 2011, un échantillon statistiquement représentatif de la population américaine a été sondé en ligne, soit plus de 4 000 personnes sélectionnées de façon à obtenir une

participation culturelle de base. L'enquête de 2011 relève les pratiques actuelles en ligne et dans les médias sociaux et donnera un aperçu des principales tendances qui en découlent.

Dans un monde où les communautés virtuelles se développent à une vitesse vertigineuse, de nombreuses institutions s'efforcent de prendre conscience ou de saisir pleinement le potentiel de cette réorientation dans l'évolution de l'auditoire. Culture Track 2011 aborde de front ce sujet grâce à des recherches instructives et applicables qui permettent aux professionnels du secteur artistique de prendre des décisions éclairées.

Cette étude définit la participation artistique comme la fréquentation d'un type particulier d'activités culturelles, notamment les expositions artistiques ou muséales, les pièces de théâtre, les comédies musicales, les concerts de musique classique, les festivals de films, les spectacles de danse classique ou les ballets, les spectacles de danse moderne et les opéras.

Pour consulter cette étude, veuillez consulter le site Internet de [LaPlaca Cohen](#).

Source :

- [Culture Track 2001](#)

Haut de la page 

L'aide à la production audiovisuelle dans les pays du sud-est de l'Europe

L'Observatoire européen de l'audiovisuel vient de publier un nouveau rapport IRIS *plus* intitulé « Analyse d'une sélection de régimes d'aide à la production audiovisuelle ».

Ce dernier numéro d'IRIS *plus* traite la question de l'aide directe à la production audiovisuelle et, plus particulièrement, en se penchant sur la situation de plusieurs pays du sud-est de l'Europe.

Neuf différents régimes d'aide à la production audiovisuelle – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, « Ex-République yougoslave de Macédoine », Moldavie, Roumanie, Serbie et Slovaquie – sont ainsi analysés, du point de vue de leurs fondements juridiques, de leur structure et des critères d'éligibilité en matière d'attribution des aides.

En outre, dans la première partie « Lignes directrices et orientation de l'aide à la production audiovisuelle en Europe », à la section consacrée à l'Union européenne, l'on fait référence à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO en soulignant l'importance des « mesures réglementaires qui visent à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ».

Pour obtenir plus d'informations à propos de ce rapport, veuillez consulter le site Internet de [l'Observatoire européen de l'audiovisuel](#).

Source :

- [Observatoire européen de l'audiovisuel](#)

Haut de la page 

Projet de compte rendu détaillé de la 4^e session ordinaire du Comité intergouvernemental

Du 29 novembre au 3 décembre 2010, se tenait au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science (UNESCO) à Paris, la 4^e session ordinaire du Comité intergouvernemental, un des organes statutaires de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le projet de compte rendu détaillé de cette rencontre devrait être approuvé lors de la

Conférence des Parties en juin 2011 et est maintenant disponible sur le site Internet de l'[UNESCO](#).

Source:

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Conférence internationale sur les arts dans la société à Berlin

L'édition 2011 de la Conférence internationale sur les arts se déroulera à l'Académie des sciences de Berlin-Brandenburg à Berlin, en Allemagne, du 9 au 11 mai 2011. Le thème de la conférence sera celui de l'Académie pour l'année 2011-2012 : *Artéfacts. La connaissance est un art – l'art est une connaissance*. La conférence a pour objectif de repenser le lien qui unit art et science. Des questions essentielles sur le sujet permettront d'étudier ce croisement, par exemple : Comment les arts influencent les recherches? Quel est le degré d'interrelation entre la science et l'art? Pourquoi font-ils l'objet d'une nette distinction? Dans quel contexte précis science et art se rencontrent-ils? Dans quels domaines peuvent-ils conjuguer leurs forces pour relever les futurs défis de la société?

Parmi les conférenciers figurent d'éminents penseurs et praticiens des arts, tout comme des chercheurs et des praticiens issus de tous les domaines de l'engagement artistique qui donneront des exposés ainsi que des présentations dans le cadre d'ateliers et de colloques.

Pour vous inscrire à cette conférence, veuillez consulter le site Internet d'[Arts in Society](#).

Source:

- [Arts Conference 2011](#)

Haut de la page 

Forum sur la création littéraire au Québec

Du 6 au 8 mai prochain se tiendra le premier Forum sur la création littéraire au Québec à la Grande Bibliothèque, à Montréal.

« Pendant trois jours, écrivains et conteurs, représentants d'organismes de production et de diffusion, d'associations, de regroupements, de périodiques, éditeurs, bibliothécaires, libraires et partenaires gouvernementaux [...] seront rassemblés pour échanger, identifier les grands enjeux et défis actuels, préciser des orientations et proposer des recommandations en vue de soutenir l'évolution et le développement de la création littéraire et du conte », souligne le président-directeur général de l'événement, M. Yvan Gauthier.

Des thèmes tels que la diversification des pratiques, l'enjeu numérique, la diffusion, les conditions de vie des créateurs seront discutés.

L'ouverture du Forum suivie de la table ronde sur les enjeux de la création littéraire au Québec aujourd'hui, ainsi que la séance plénière seront webdiffusées en direct les 6 et 8 mai à l'adresse suivante : <http://webdiffusion.uqam.ca/forumcreationlitteraire/>

Pour télécharger la fiche d'inscription et/ou le programme du Forum, veuillez consulter le site Internet du [Conseil des arts et des lettres du Québec \(CALQ\)](#).

Source :

- [Conseil des arts et des lettres du Québec](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

L'exposition Global Caraïbes est présentée au Musée d'Art Contemporain de Porto Rico

Jusqu'au 15 mai 2011, l'Institut français et la *Haitian Cultural Arts Alliance* présentent l'exposition *Global Caribbean* au Musée d'Art Contemporain de Porto Rico en collaboration avec le Musée international des arts modestes de Sète (MIAM) en France, le Service Culturel de l'Ambassade de France et l'Alliance Française de Porto Rico.

« Au-delà de la diversité plastique des œuvres présentées, cette exposition soulève un certain nombre de problématiques : quelle culture caribéenne partagée sur un territoire éclaté formé d'îles qui parlent des langues différentes ? Quelle légitimité à revendiquer une identité caribéenne, à l'heure où la mondialisation entraîne métissages et déplacements incessants des populations ? Quel rôle pour la région caraïbe sur la scène internationale ? La variété des matériaux utilisés et des thèmes abordés témoignent du foisonnement créatif de la région caribéenne et de la multiplicité des identités qu'elle englobe : sous le commissariat d'Edouard Duval-Carrié, artiste haïtien résidant à Miami, photographies, sculptures, vidéos et installations se confrontent et soulignent la complexité culturelle, historique et politique de la notion d'espace caribéen. [...] »

Global Caraïbes réunit une vingtaine d'artistes caribéens contemporains, rassemblant diverses générations et diverses techniques de travail comme la photographie, la peinture, des installations plastiques, gravure, sculpture et vidéo. L'exposition a été conçue dans le but de rompre les stéréotypes ayant tendance à cataloguer l'art de la Caraïbe comme folklorique, enfermé dans son territoire et distant des développements de l'art international» note le communiqué de l'Institut français.

Pour plus avoir plus de renseignements sur cet événement, veuillez consulter le site Internet de l'[Institut français](#).

Source :

- [Institut français](#)

Haut de la page 

Moldavie : lancement du Prix francophone de littérature de voyages

Le 15 avril 2011, a eu lieu le lancement du Prix francophone de littérature de voyages à la Maison francophone des Savoirs de Chisinau, en Moldavie.

Ce Prix est en fait le titre du concours de littérature destiné à la jeunesse organisé par l'Antenne de l'OIF auprès des pays d'Europe Centrale et Orientale, sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation de Moldavie et en partenariat avec l'Ambassade du Canada, la Délégation Wallonie Bruxelles, l'Alliance Française de Moldavie (AFM), l'Union des écrivains moldaves, la Maison francophone des Savoirs de Chisinau, ainsi que la maison d'édition « Cartier ».

Ayant pour but de découvrir et d'encourager des jeunes talents littéraires s'exprimant et écrivant en français, le Prix francophone de littérature de voyages s'adresse à toute personne âgée de 16 à 36 ans résidant en République de Moldavie.

Le formulaire d'inscription, ainsi que le règlement du Prix peuvent être téléchargés sur le site Internet de [Primaria municipiului Chisinau](#).

La date limite pour envoyer une candidature est le 10 juillet 2011.

Source :

- [OIF](#)

Haut de la page 

Le Festival Croisements en Chine

Organisé par l'Ambassade de la France en Chine avec le soutien du ministère chinois de la culture et en collaboration avec de très nombreux partenaires artistiques français et chinois, le Festival Croisements se tiendra jusqu'au 18 juin prochain dans 25 grandes villes chinoises.

Créé en 2006, le festival culturel franco-chinois propose dans son édition 2011 plus de 180 événements présentant une diversité d'expressions culturelles en passant par le cinéma, la danse, la musique, le théâtre, le nouveau cirque, la photographie et les arts de la rue.

Pour avoir des informations sur la programmation de ce festival, veuillez consulter les sites Internet de l'[Institut français](#) et du [Festival Croisements 2011](#).

Sources:

- [Institut français](#)
- [Festival Croisements 2011](#)

Haut de la page 

[Accueil](#) - [Bulletin de nouvelles](#) - [Archives](#) - Vol. 11, no 9

Accessibilité - Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2011